

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2012 RELATIVE AU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2013

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Montcalm, relative au budget pour l'exercice financier 2013, tenue le 10 décembre 2012, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Danielle Woolley

Johanne Béliveau
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

12-12-195

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu d'adopter l'ordre du jour.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. **PRÉSENTATION DU BUDGET**

Steven Larose, maire, présente le projet de budget pour l'exercice financier 2013.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

5. **ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013**

12-12-196

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le budget pour l'exercice financier 2013 au montant de 1 422 187 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6. **PROGRAMME TRIENNAL DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**

Il n'y a pas de programme triennal de dépenses en immobilisations.

7. **TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE ET TARIFICATION**

12-12-197

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter les taux variés de la taxe foncière suivants ainsi que les tarifs de la compensation pour l'enlèvement des ordures, pour le service de protection contre l'incendie, pour les premiers répondants et pour l'entretien du chemin

Desjardins (secteur des lac Verdure, Earl et Caribou), pour l'exercice financier 2013, soit :

- 0,33 \$ du 100 \$ d'évaluation pour la catégorie résiduelle;
- 0,09743 \$ du 100 \$ d'évaluation sur tous les biens imposables du territoire de la municipalité, pour les services de la Sûreté du Québec;
- 0.73 \$ du 100 \$ d'évaluation pour la catégorie des immeubles non résidentiels;
- le tarif de la compensation pour l'enlèvement des ordures au montant de 89.63 \$ pour chaque unité de logement et pour chaque unité d'occupation non résidentielle;
- le tarif de la compensation pour le service de protection contre l'incendie au montant de 50.00 \$ pour chaque unité de logement et pour chaque unité d'occupation non résidentielle et au montant de 25.00 \$ pour chaque unité de terrain vacant;
- le tarif de la compensation pour les premiers répondants au montant de 20.00 \$ pour chaque unité de logement et pour chaque unité d'occupation non résidentielle, à l'exception des unités localisées dans le district du Lac Verdure;
- le tarif de la compensation pour l'entretien du chemin Desjardins (chemin privé, municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré) au montant de 51.11 \$ pour chaque unité de logement et au montant de 25.56 \$ pour chaque unité de terrain vacant, s'appliquant seulement pour le secteur des lacs Verdure, Earl et Caribou.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

8. **TAUX D'INTÉRÊTS**

12-12-198

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter le taux d'intérêts de 15% pour l'exercice financier 2013.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une deuxième période de questions est offerte aux citoyens présents.

10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

12-12-199

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h25.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier adjoint

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.